

# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU HAUT-ALLIER DU 25 AVRIL 2013



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier  
SMAT du Haut-Allier  
Maison du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo - BP 64  
43300 LANGEAC  
Mail : [a.lagaly@haut-allier.com](mailto:a.lagaly@haut-allier.com)

**Avec la participation financière de :**



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



Rhône-Alpes



## **Ordre du jour**

---

- 1) Election du Président**
- 2) Election du Vice-président**
- 3) Election du bureau**
- 4) Présentation et validations des modifications du règlement intérieur**
- 5) Présentation et validation des scénarios contrastés**

## **Préambule**

---

Le jeudi 25 avril 2013 à 14h30 s'est tenue à la salle communale de Monistrol d'Allier, la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier sous la présidence de Monsieur RAVAT, puis de M. NOEL-BARON.

Conformément à l'article R212-32 du code de l'environnement, le quorum des deux tiers était nécessaire pour les modifications des règles de fonctionnement de la CLE.

Ce quorum a été atteint (22 membres présents, plus 12 pouvoirs de vote, ce qui monte à 34 droits de vote sur 44 membres).

M. RAVAT introduit la séance et accueille les participants.

Il remercie ensuite l'ensemble de la CLE et l'animatrice pour le travail effectué sur le SAGE du Haut-Allier et indique qu'il ne souhaite pas se représenter en tant que Président. Il reste cependant membre de la CLE et, est candidat pour faire partie du bureau.

Il laisse ensuite la parole à l'animatrice pour énoncer les pouvoirs (la liste des pouvoirs est consultable en annexe).

Il présente ensuite l'ordre du jour et propose de passer à l'élection du Président. En effet, conformément au Code de l'Environnement, les mandats des membres de la CLE ont une durée de six ans. Le 26 janvier dernier, les mandats sont donc arrivés à échéance, et la composition de la CLE a été renouvelée par un arrêté signé le 22 février 2013 par le Préfet de la Haute-Loire. Le Président, le Vice-président et le bureau doivent donc être à nouveau désignés.

## 1. ELECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

---

L'animatrice rappelle que le Président et le Vice-président doivent être élus au sein, et par, le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

M. RAVAT indique qu'une seule candidature a été reçue au sein de la cellule d'animation du SAGE, celle de M. Franck NOEL-BARON, représentant du SMAT au sein du collège des élus.

M. RAVAT interroge l'assemblée et demande aux élus s'il y a d'autres candidats.

→ Aucune autre candidature n'est déclarée.

M. RAVAT propose donc de passer au vote. Le vote s'effectue à mains levées.

Nombres de représentants du collège des élus en date du 25/04/2013		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
22	6	6
Votes exprimés		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

**M. Franck NOEL-BARON est élu Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier à l'unanimité.**

A l'issue du vote M. RAVAT cède la présidence de la réunion à M. NOEL-BARON qui remercie l'assemblée de la confiance qui lui est accordée et le Président RAVAT pour le travail effectué. Il ajoute que le SAGE arrive dans une phase concrète, où il est important de travailler tous ensemble, avec pour objectif une meilleure gestion des ressources et des milieux aquatiques.

## 2. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA CLE

---

M. ROME, maire de Blassac s'est porté candidat à la Vice-présidence.

M. NOEL-BARON interroge l'assemblée et demande s'il y a d'autres candidats.

→ Aucune autre candidature n'est déclarée.

M. NOEL-BARON propose de passer au vote.

Le vote s'effectue à mains levées.

Nombres de représentants du collège des élus en date du 25/04/2013		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
22	6	6
Votes exprimés		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

**M. Francis ROME est élu Vice-président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier à l'unanimité.**

*N.B : M.Rome est arrivé après l'élection du Président et du Vice-président ce qui explique pourquoi, il n'y a que **12 votes et non 14.***

### **3. ELECTION DU BUREAU DE LA CLE**

---

*Rappel : Chaque collègue doit désigner ses représentants au sein du bureau. Le Président et le Vice-président font automatiquement partie du bureau.*

M. NOEL-BARON propose, avant de passer aux élections, d'élargir le bureau de 12 à 16 membres. Il explique qu'étant donné les étapes à venir, il est important d'avoir un maximum de représentants autour de la table afin de confronter les différents avis.

M. SIMEON s'interroge sur les proportions des différents collèges au sein du bureau.

L'animatrice et M. REVEILLEZ s'accordent à dire que les proportions doivent être de 50% d'élus, de 25% d'usagers et de 25% de représentants de l'Etat, mais que suite à la circulaire du 21 avril 2008 la répartition en pourcentage des différents collèges est moins stricte.

M. NOEL-BARON propose de garder les mêmes proportions que l'ancien bureau, à savoir :

- 8 représentants des collectivités territoriales
- 4 représentants de l'Etat
- 4 représentants des usagers

L'ensemble des membres valide l'élargissement du bureau à 16 membres. Cette modification sera intégrée dans la nouvelle version des règles de fonctionnement de la CLE, à l'article 6.

Le Président propose de passer à l'élection des membres du bureau.

#### *Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics :*

4 candidatures sont enregistrées (en plus du Président et du Vice-président):

- M. ARCHER, maire de Saint Haon
- M. BRUNEL, maire de Rauret
- M. PALPACUER, Conseiller Général de la Lozère
- M. RAVAT, maire de Monistrol d'Allier

**Ces quatre candidats sont élus à l'unanimité.**

Les membres du collège des élus désignent et élisent deux autres membres à l'unanimité :

- M. BRUN, maire de Fontannes
- M. POMMAREL, conseiller régional d'Auvergne

#### *Collège des représentants des usagers:*

L'animatrice précise que pour 4 sièges, il y a 5 demandes officielles :

- Electricité De France,

- la fédération de pêche 43,
- la chambre d'agriculture de la Lozère,
- SOS Loire Vivante,
- France Hydro-électricité.

**Les membres du collège des usagers redésignent unanimement les membres du bureau sortant à savoir :**

- **EDF**
- **La fédération de pêche de la Haute-Loire**
- **La chambre d'agriculture de la Lozère**

Un vote est alors organisé entre les deux autres candidats et les résultats sont les suivants :

- France Hydro-électricité : 7 voix
- SOS Loire vivante : 3 voix

**France-hydroélectricité est désigné membre du bureau.**

*Collège des représentants des services de l'Etat :*

Les membres du collège des représentants des services de l'Etat ont désignés :

- la DDT 43
- la DDT 48
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- l'ONEMA

### **3. PRESENTATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR**

---

L'animatrice présente les différentes modifications portant sur les règles de fonctionnement de la CLE du SAGE du Haut-Allier:

- *Rappel des articles du Code de l'Environnement en préambule*
- *Articles 3 : Membres de la CLE*
  - Suppression des suppléants au sein du collège des élus
  - Désignation nominative des membres du collège des élus
  - Précision du nombre de pouvoir par personne (1 pouvoir/pers, obligation d'appartenir au même collège)
  - Délai de remplacement en cas de vacance d'un siège (2 mois)
- *Articles 4 : Le Président*
  - Précision en cas d'égalité des suffrages lors de l'élection du Président
  - Désignation en cas de cessation d'appartenance à la CLE ou de démission du Président
- *Articles 6 : Le Bureau*
  - Elargissement du bureau dans les proportions suivantes : 8 élus, 4 représentants de l'Etat, 4 usagers, **suite au vote favorable de l'ensemble des membres de la CLE**
- *Articles 11 : Délibération, vote et quorum*
  - Prise en compte des mandats pour le quorum, les votes et les délibérations

L'animatrice ajoute que deux modifications ont été suggérées par la DREAL Auvergne et propose d'ajouter les éléments suivants aux règles de fonctionnement actuelles :

- Ajouter une précision sur les documents du SAGE (cité le PAGD et le règlement) dans l'article 1,
- Proposer un article supplémentaire concernant l'avis de la CLE. L'article serait formulé comme suit :

*« La CLE donne délégation au bureau pour étudier et émettre un avis sur les dossiers qui lui sont transmis. Le bureau émet des avis conformes aux préconisations du SAGE et aux orientations formulées par la CLE. Le bureau rend compte annuellement à la CLE des dossiers reçus et des avis émis.*

*Si le délai de réponse le nécessite, la délégation est donnée au Président qui en rend compte au bureau lors de la réunion suivante. »*

M. Chegrani, représentant de la DREAL Auvergne, précise que, par retour d'expérience sur les SAGES plus avancés, les avis sont souvent délégués au bureau, qui peut, s'il le juge utile, s'en remettre à la CLE (pour les dossiers les plus importants). Cela a l'avantage de pouvoir produire plus facilement des avis, et éviter l'absence de réponses (le bureau peut être réuni plus facilement). Ceci est surtout pertinent en phase de mise en œuvre du SAGE. Ce principe ne remet pas en question la légitimité de la CLE sur des sujets importants, et apporte une certaine souplesse pour la production d'avis.

M. Valette, représentant de la MISEN 43, indique que la CLE doit rendre des avis sur les dossiers « loi sur l'eau » dans des délais relativement courts (45 jours), il est donc plus commode de réunir le bureau dans les temps impartis.

Le Président de la CLE recueille l'avis général des membres de la CLE, qui valident l'ajout de ces éléments.

Il procède ensuite au vote pour l'approbation des modifications des règles de fonctionnement. Les résultats du vote sont présentés dans le tableau ci-dessous.

<b>Membres de la CLE en date du 25/04/2013</b>		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
44	22	12
<b>Votes exprimés</b>		
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **4. PRESENTATION DES SCENARIOS CONTRASTES**

---

Après avoir rappelé le contexte de l'étude et l'objectif de l'étape en cours, le cabinet d'études présente les trois scénarios contrastés.

Ces scénarios permettent de satisfaire la réglementation existante et de corriger les pressions attendues sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Ils sont constitués

d'axes d'action réunis de façon cohérente, et sont d'ambition croissante. Ainsi le scénario 1 est inclus dans le scénario 2 qui est lui-même inclus dans le scénario 3.

### **Intitulé et vision globale des scénarios**

#### **SCENARIO 1**

**Un SAGE prescriptif** : Un premier SAGE sur un bassin versant encore mal connu, qui se concentre sur l'amélioration des connaissances et les enjeux prioritaires du territoire, et améliore la gouvernance locale.

#### **SCENARIO 2**

**Un SAGE incitatif** : Sc1 + Un SAGE incitatif qui valorise les richesses écologiques du territoire et qui, pour les préserver, inspire des comportements vertueux envers les ressources et les milieux aquatiques.

#### **SCENARIO 3**

**Un SAGE ambitieux** : Sc2 + Un SAGE ambitieux qui vise l'excellence de l'état des cours d'eau à la faveur des espèces rares, qui amorce le travail sur des menaces dormantes et qui réduit la vulnérabilité du territoire aux inondations.

Le détail de la présentation est disponible en annexe.

#### **Echanges autour de la présentation :**

M. Toiron, représentant de la chambre d'agriculture de la Lozère, indique qu'il ne faut pas que les ambitions visées soient trop irréalistes ; arriver à atteindre le scénario un serait déjà un grand pas en avant.

Il est rappelé que la dimension temporelle pour la réalisation des objectifs, devra être prise en compte au travers d'un tableau de bord.

M. Toiron remarque qu'en ce qui concerne la retenue de Naussac, seuls les points négatifs sont mentionnés dans le rapport, alors que de nombreux efforts sont fournis par les agriculteurs dans le cadre du contrat territorial pour améliorer la qualité de l'eau.

De plus, il rappelle que la retenue de Naussac a été conçue pour le soutien d'étiage et qu'elle contribue à alimenter la rivière en eau et ainsi permettre de nombreuses activités.

Il s'interroge sur les moyens à mettre œuvre pour les agriculteurs.

M. Vissac, Conseiller Général de la Haute-Loire, explique que l'important est d'avancer tous ensemble sur cette problématique de l'eau. Il sera demandé aux agriculteurs et à l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, industriels, particuliers) de faire des efforts et de travailler en partenariat avec pour objectif commun : la gestion durable de la ressource et des milieux aquatiques.

M. Noel-Baron indique que le but du SAGE n'est pas de stigmatiser telle ou telle activité, mais bien de construire une stratégie commune concernant la gestion des ressources en eau, en prenant bien évidemment en compte le volet économique.

L'animatrice du SAGE répond que le coût des différents scénarios n'apparaît pas dans le présent rapport car le bureau de la CLE a décidé de ne pas le faire figurer à cette étape. Elle rappelle que ces chiffrages sont, pour la plupart, estimés « à la louche ».

M. Brunel, représentant des maires de Haute-Loire, explique que certaines actions d'éducation et de concertation ne coûtent pas chères et permettent de faire avancer les choses. Il cite en exemple l'importance de sensibiliser les acteurs sur l'utilité des murets sur les parcelles, pour limiter le ruissellement.

M. Dumas, représentant de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire, ajoute que le monde agricole n'est pas le seul acteur responsable de la dégradation de la qualité de l'eau. Il cite l'absence de système d'assainissement dans certaines communes ou dans certains hameaux.

M. Brunel répond qu'il est difficile pour les communes d'obtenir des financements pour les stations d'épuration de moins de 100 eq/hab.

M. Siméon, représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, répond que l'Agence de l'Eau n'abandonne pas les communes rurales, mais qu'en dessous d'une certaine taille, les unités d'assainissement ne fonctionnent pas. L'Agence de l'Eau ne souhaite pas financer des équipements qui dégradent le milieu aquatique. Il faut donc privilégier les systèmes d'assainissement non collectifs.

M. Brunel explique alors que la mise en place de ces systèmes n'est pas toujours possible selon les terrains. Plusieurs hameaux font face à une difficulté redondante : une population très faible pour justifier la mise en place d'assainissement collectif mais un contexte d'urbanisation ne permettant pas la mise en place d'installation d'assainissement autonome.

M. Noel-Baron recadre les participants sur l'ordre du jour.

M. Palpacuer, Conseiller Général de la Lozère, remarque que rien n'est mentionné en ce qui concerne les précipitations. Il indique que certaines pluies peuvent être chargées en nitrates et qu'il serait intéressant d'avoir une idée des retombées sur le bassin versant.

M. Chegrani répond que l'étude des volumes prélevables apportera quelques éléments sur ce sujet.

L'animatrice interroge M. Chegrani sur la possibilité pour la DREAL de continuer l'étude volumes prélevables sur les sous-bassins versants à hydrologie fragile identifiés lors du diagnostic du SAGE.

M. Chegrani répond que ce n'est pas prévu.

M. Reveilliez, représentant de la Préfecture de la Haute-Loire, met en garde sur le coût d'une telle étude et indique que le SAGE Alagnon a réalisé une étude volumes prélevables sur l'ensemble de son bassin versant pour un montant de 110 000€. A noter que le SAGE Alagnon est deux fois plus petit que le SAGE du Haut-Allier.

M. Noel-Baron indique que le SAGE du Haut-Allier pourrait réaliser une étude sur les volumes prélevables sur les sous-bassins à hydrologie fragile dans un premier, puis l'étendre à l'ensemble du SAGE.

Après ces discussions, M. Noel-Baron procède au vote. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Membres de la CLE en date du 25/04/2013</b>		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
44	22	12
<b>Votes exprimés</b>		
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les scénarios contrastés sont validés à l'unanimité.

Le Président informe les participants qu'une commission globale du SAGE aura lieu le jeudi 23 mai pour la suite de la procédure.

Un bureau de CLE est prévu le 6 juin et une CLE le 25 juin (sous-réserve).

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordé, M. Noel-Baron lève la séance à 16h15.

**Le Président de la CLE du SAGE Haut-Allier,  
Franck NOEL-BARON**



## **ANNEXE 1 : PRESENCES**

<p style="text-align: center;"><b>Personnes présentes lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier du 25 avril 2013</b></p>
---

### **Collège des élus :**

- M. Archer Jean-Paul, Maire de St Haon
- M. Brunel Rémi, Maire de Rauret
- M. Noel-Baron Franck, représentant du SMAT
- M. Palpacuer Bernard, Conseiller Général de la Lozère
- M. Ravat Raymond, Maire de Monistrol d'Allier
- M. Rome Francis, Maire de Blassac
- M. Vissac Guy, Conseiller général de la Haute-Loire

### **Collège des représentants de l'Etat :**

- M. Carmie Henri, représentant de l'ONEMA (Délégation Régionale)
- M. Chegrani Patrick, représentant de la DREAL Auvergne
- M. Fielbal Gilbert, représentant de la MISEN 48
- M. Réveillez Jean-Marc, représentant de la Préfecture de la Haute-Loire
- M. Schmitz Benjamin, représentant de la DDCSPP43
- M. Siméon Olivier, représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- M. Valette Jean-Jacques, représentant de la MISEN 43

### **Collège des usagers :**

- M. Doat Marc, représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de l'Ardèche et de la Lozère
- M. Martin Patrick, représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire
- M. Dumas Michel, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire
- M. Toiron Jean-Claude, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Lozère
- Mme Forst Corinne, représentante de SOS Loire vivante
- M. Dubois André, représentant de France-hydroélectricité
- M. Habauzit Jean-Pierre, représentant d'EDF
- Mme Peyret Audrey, représentante de la CCI de la Haute-Loire

\*\*\*\*\*

### **Autres personnes présentes n'ayant pas de pouvoir de vote :**

- Mme Guenee Anne-Claire, Chambre d'agriculture de la Lozère
- Mme Rousset Lucie, Chambre d'agriculture du Cantal
- M. Peyronnet Vincent, FDAAPPMA de l'Ardèche

### **Autres personnes présentes:**

- M. Fabre Guillaume, BRLi
- Mme Lagaly Aude, animatrice du SAGE du Haut-Allier

- Mme Miaillier Laure, BRLi
- Mme Simon Valérie, coordonnatrice des services du SMAT

**Membres de la CLE excusés :**

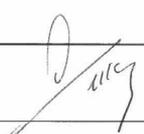
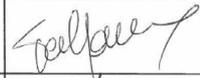
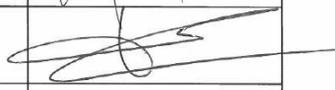
- Mme Badiou Chantal, Union Fédérale des consommateurs « Que Choisir » de Haute-Loire
- M. Brun Jean-Louis, Communauté de Communes du Haut-Allier
- M. Champel Marc, représentant des maires d'Ardèche
- M. Chazal Jean-Claude, représentant de l'EPL
- M. Clavilier Louis, Conseiller Général du Cantal
- M. Cukierman Cécile, Conseil régional Rhône-Alpes
- Mme Drouhin Carine, Parc Naturel Régional du Livradois Forez
- M. Dursac Jean, représentant des maires de Haute-Loire
- Mme Giron Dominique, Conseil Général du Puy-de-Dôme
- M. Gros Jérôme, Conseiller Général d'Ardèche
- M. Mahault Jean-Noël, Maire de Saint Haon
- M. Meynier Jean-Paul, Maire de Saint Denis en Margeride
- Mme Meunier-Polge Marie, Conseil régional Languedoc-Roussillon
- M. Pichon Hervé, représentant du groupement des sports d'eau vive
- M. Pommarel Pierre, Conseiller régional d'Auvergne
- M. Roustide René, représentant des sylviculteurs privés de Haute-Loire
- M. Teissier Michel, Maire de la Bastide Puylaurent
- M. Vicard Hubert, maire de Védrières Saint Loup
- M. le représentant de la DREAL de bassin
- M. le chef de MISE de l'Ardèche ou son représentant
- M. le chef de MISE du Cantal ou son représentant
- M. le représentant de l'Office Nationale des Forêts

**Pouvoirs :**

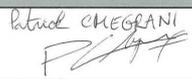
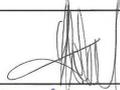
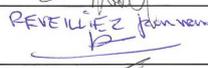
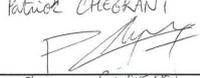
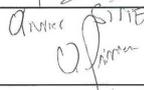
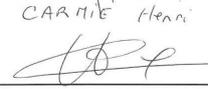
- Mme Dominique GIRON. donne pouvoir à M. Guy VISSAC
- M. Hubert VICARD donne pouvoir à M. Francis ROME
- M. Jean-Claude CHAZAL donne pouvoir à M. Bernard PALPACUER
- M. Jean-Louis BRUN donne pouvoir à M. Jean-Paul ARCHER
- M. Michel TEISSIER à M. Raymond RAVAT
- Mme Carine DROUHIN donne pouvoir à M. Franck NOEL-BARON
- M. Jean-Paul MEYNIER donne pouvoir à M. Rémi BRUNEL
- M. le représentant de la DREAL Centre donne pouvoir au représentant de la DREAL Auvergne
- M. le représentant de l'ONF donne pouvoir au représentant de l'ONEMA
- M. le chef de MISE du Cantal donne pouvoir au représentant de la MISEN 43
- M. Hervé PICHON, représentant du groupement des sports d'eau vive, donne pouvoir au représentant d'EDF
- M. Roustide, représentant des sylviculteurs privés de Haute-Loire donne pouvoir à la chambre d'agriculture de la Haute-Loire

Veillez trouver en page suivante le scan des fiches de présence, par collègue, signées lors de la réunion.

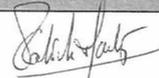
**Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 25 avril 2013**  
**Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux**

ORGANISME	Nom	Signature	Donne mandat à:	Signature
Conseil Régional d'Auvergne	M. Pierre POMMAREL		Mandat:	
Conseil Régional Languedoc - Roussillon	Mme Marie MENIER-POLGE		Mandat:	
Conseil Régional Rhône-Alpes	Mme Cécile CUKIERMAN		Mandat:	
Conseil Général de l'Ardèche	M. Jérôme GROS		Mandat:	
Conseil Général du Cantal	M. Louis CLAVILIER		Mandat:	
Conseil Général de la Haute-Loire	M. Guy VISSAC		Mandat:	
Conseil Général de Lozère	M. Bernad PALPACUER		Mandat:	
Conseil Général du Puy de Dôme	Mme Dominique GIRON		Mandat: M. Guy VISSAC	
Représentant les Maires de l'Ardèche	M. Marc CHAMPEL		Mandat:	
Représentant les Maires du Cantal	M. Hubert VICARD		Mandat: M. Francis ROME	
Représentant les Maires de Haute Loire	M. Francis ROME		Mandat:	
	M. Jean DURSAC		Mandat:	
	M. Rémi BRUNEL		Mandat:	
	M. Jean-Paul ARCHER		Mandat:	
	M. Raymond RAVAT		Mandat:	
Représentant les Maires de Lozère	M. Jean-Paul MEYNIER		Mandat: M. Rémi BRUNEL	
	M. Michel TEISSIER		Mandat: M. Raymond RAVAT	
Représentant les Maires du Puy de Dôme	M. Jean Noël MAHAULT		Mandat:	
Etablissement Public Loire	M. Jean-Claude CHAZAL		Mandat: M. Bernard PALPACUER	
Parc Naturel Régional du Livradois Forez	Mme Carine DROUHIN		Mandat: M. Franck NOEL-BARON	
Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier	M. Franck NOEL BARON		Mandat:	
Communauté de communes du Haut-Allier	M. Jean-louis BRUN		Mandat: M. Jean-Paul ARCHER	

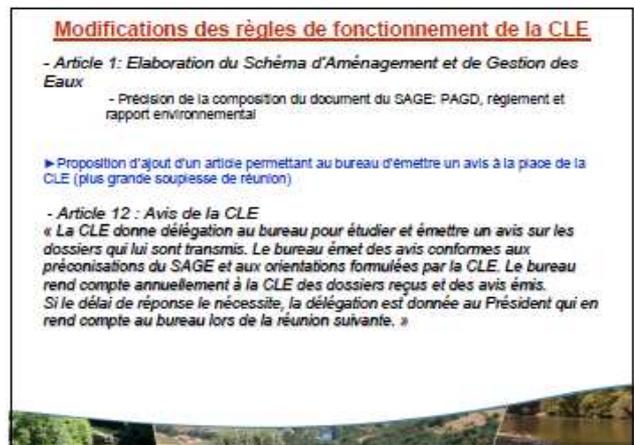
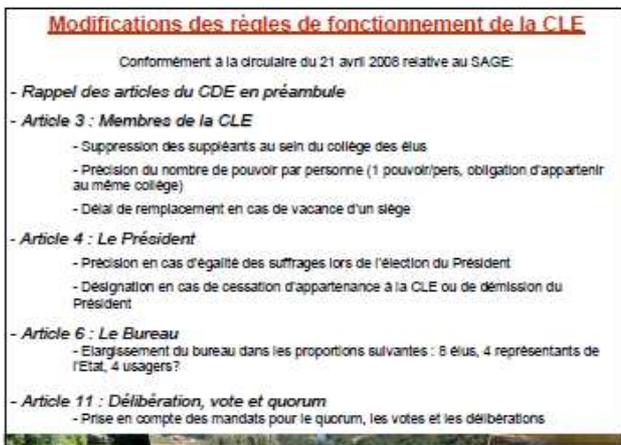
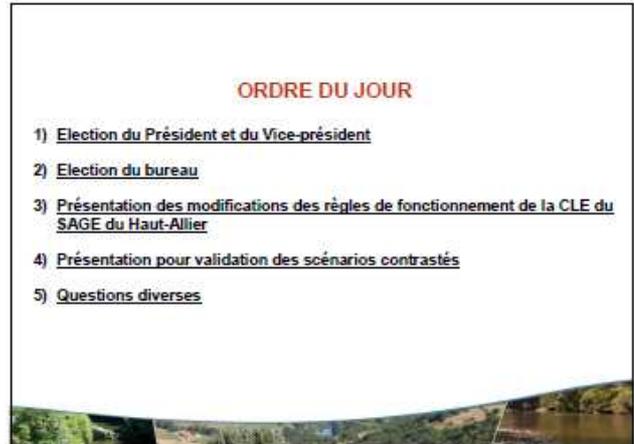
Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 25 avril 2013  
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

Qualité du titulaire	Représenté par	Nom+Signature	Donne mandat à	Nom+Signature
Le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, Préfet de la Région Centre	M. le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, Préfet de la Région Centre ou son représentant		Au représentant de la DREAL Auvergne	Patrice CHEGRANI 
Le Préfet de l'Ardèche	M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de l'Ardèche ou son représentant			
Le Préfet du Cantal	M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau du Cantal ou son représentant		Au représentant de la DDT 43	REVELLIEZ Jean- 
Le Préfet de la Lozère	M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de la Lozère ou son représentant			
Le Préfet de la Haute-Loire	Le Préfet de la Haute-Loire ou son représentant	REVELLIEZ Jean- 		
Le Préfet de la Haute-Loire	Le chef de la MISEN ou son représentant			
DREAL Auvergne	M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne ou son représentant	Patrice CHEGRANI 		
L'Agence de l'Eau Loire Bretagne	M. le Directeur de la Délégation Allier Loire Amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant	Arnaud SIMON 		
L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	M. le Délégué Régional Auvergne de l'Office National de l'Eau et des milieux aquatiques Auvergne Limousin ou son représentant	CARMIÉ Henri 		
L'Office National des Forêts	M le Directeur de l'Agence Cantal Haute-Loire ou de l'Agence Lozère ou son représentant		A l'ONEMA	CARMIÉ Henri 
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute-Loire	M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute Loire ou de la Lozère ou son représentant	Schmitz 		

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 25 avril 2013  
Collège des représentants des usagers, riverains, organisations socioprofessionnelles et associatives

ORGANISME	Titulaire ou son représentant	Signature	Donne mandat à	Signature
Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire	M. Patrick MARTIN			
Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Lozère et de l'Ardèche	DOAT MOCE Fedi'07		Au représentant de la FDAAPPMA 43	
SOS Loire vivante et Association Lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement	M. Grégory JOVIGNOT Nelle FORST Corinne			
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire et de la Lozère	Mme Audrey PEYRET			
Chambres d'Agriculture de la Haute-Loire et du Cantal	M. Michel DUMAS			
Chambres d'Agriculture de la Lozère et de l'Ardèche	M. Jean-Claude TOIRON			
Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir » de Haute Loire				
Représentants des Sports d'Eaux Vives de Haute Loire et de Lozère			Au représentant d'EDF	
EDF	M. Jean-Pierre HABAUZIT			
Syndicat France Hydroélectricité	M. André DUBOIS			
Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de Haute Loire et du Centre Régional de la Propriété Forestière			Au représentant de la CA 43	

## ANNEXE 2 : DIAPORAMA



## Vote des participants

## Présentation des Scénarios contrastés

- **Les scénarios contrastés = un outil** d'aide à la décision pour le choix de la stratégie du SAGE
- **Objectif de l'étape** : explorer le panel des futurs possibles pour les ressources en eau du Haut Allier selon les orientations que pourrait adopter la CLE à travers le SAGE.
- Démarche de construction des scénarios:
  - A l'issue du diagnostic : 8 enjeux pour les ressources en eau du territoire ...
  - ... combinés en 5 grands objectifs définis avec le Bureau de la CLE...
  - ... et subdivisés en 24 sous-objectifs.
  - Pour répondre à chaque sous-objectif : des axes d'action identifiés lors des commissions thématiques.
  - Regroupement des ces axes d'action pour former 3 scénarios.

Etape: Diagnostic et Scénario Tendanciel			Etape: Scénarios Contrastés	
Enjeu	Enjeu en 2021 issu du SAGE	Niveau possible du SAGE	Grande objectif	Sous-objectifs
« Barrage » = Améliorer la gestion des barrages en faveur des milieux et des usages existants	En partie satisfait	Moderne	Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles	1- Améliorer la connaissance sur la qualité des ressources en eau 2- Tendre vers des objectifs de qualité ambitieux pour satisfaire les exigences des espèces émeraudoises et permettre votre développement les usages de l'eau 3- Réduire les impacts de l'AC, de l'ANC et des activités industrielles 4- Encourager la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires 5- Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement 6- Mieux protéger les captages d'eau potable
« Qualité des eaux » = Maîtrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités touristiques	En partie satisfait	Forte		
« Ressource quantitative en eau » = Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau	Non satisfait	Forte	Gérer durablement les ressources en eau, en rationalisant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides	1- Mieux connaître les ressources en eau d'un point de vue quantitatif 2- Mieux connaître, identifier et hiérarchiser les ZH au regard de leur fonctionnalité hydrologique, afin d'en assurer une gestion cohérente 3- Organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages 4- Inclure les particuliers, collectivités et industriels aux économies d'eau 5- Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau 6- Mieux protéger les captages d'eau potable 6- Améliorer la performance des réseaux d'eau potable
« Zones humides et lacs de bassins versants » = Amélioration des connaissances, de la préservation et de la restauration du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des lacs de BV	En partie satisfait	Forte		

Etape: Diagnostic et Scénario Tendanciel			Etape: Scénarios Contrastés	
Enjeu	Enjeu en 2021 issu du SAGE	Niveau possible du SAGE	Grande objectif	Sous-objectifs
« Fonctionnalité écologique » = Amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques « Valeur paysagère et écologique des milieux » = Amélioration ou maintien de la valeur paysagère et écologique des milieux	En partie satisfait	Moderne à Forte	Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité	1- Inclure la préservation et/ou la restauration de la continuité écologique 2- Garantir la qualité des milieux rivières et aquatiques 3- Maintenir la biodiversité, notamment au niveau des ZH et des lacs de BV 4- Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques 5- Mesurer le risque que représentent les espèces envahissantes et adapter leur gestion au degré de contamination du bassin versant
« Petite hydroélectricité » = Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants	Satisfait	Faible		
« Inondation » = Gestion des risques inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité	En partie satisfait	Faible à Moderne	Maintenir la culture du risque de crue	1- Intégrer la culture du risque inondation 2- Améliorer la connaissance du risque et faire 3- Limiter le risque et la vulnérabilité
			Organiser une gouvernance proactive à la mise en œuvre du SAGE	1- Assurer le suivi du SAGE et favoriser la diffusion des connaissances sur le BV 2- Garantir un portage adapté et efficace du SAGE et de ses mesures 3- Garantir une cohérence sur le bassin favorisant les interactions du SAGE avec les bassins voisins et l'aménagement du territoire 4- Améliorer les connaissances sur le territoire du SAGE

## Présentation des Scénarios contrastés

### Socle des 3 scénarios : en réponse aux exigences réglementaires actuelles

- Obligations liées soit à la législation soit au SDAGE LB
  - Assainissement (AC/ANC): couverture et mise aux normes
  - AEP: protection de captages, performance des réseaux, nappe du Devès réservée à l'eau potable
  - Continuité écologique: aménagement d'ouvrages
  - Milieux aquatiques: connaissances ZH et têtes BV
  - Inondation: PPRI prescrits et PCS
- A engager avec ou sans SAGE
  - De lourdes implications financières
  - Plus-value du SAGE : Mutualisation d'actions, financements facilités

## Présentation des Scénarios contrastés

### 3 scénarios avec chacun une logique centrale propre

- Objectif : des scénarios réalistes et cohérents + des scénarios qui interviennent sur tous les enjeux du SAGE
- 1 scénario =
  - 1 logique globale
  - 1 vision pour chaque grand objectif
  - 1 ensemble d'axes d'actions impliquant différents acteurs
  - 1 estimation des bénéfices attendus
- 3 scénarios d'ambition croissante, emboîtés

## Logique globale des scénarios

SCENARIO 1 SAGE prescriptif	SCENARIO 2 SAGE incitatif	SCENARIO 3 SAGE ambitieux
Un premier SAGE sur un bassin versant encore mal connu, qui se concentre sur l'amélioration des connaissances et les enjeux prioritaires du territoire, et améliore la gouvernance locale.	Sc1 + Un SAGE incitatif qui valorise les richesses écologiques du territoire et qui, pour les préserver, inspire des comportements vertueux envers les ressources et les milieux aquatiques.	Sc2 + Un SAGE ambitieux qui vise l'excellence de l'état des cours d'eau à la faveur des espèces rares, qui amorce le travail sur des menaces dormantes et qui réduit la vulnérabilité du territoire aux inondations.
CHANTIERS PRINCIPAUX	CHANTIERS PRINCIPAUX	CHANTIERS PRINCIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>résorption des points noirs de pollution</li> <li>protection des captages</li> <li>équilibre quantitatif en étage</li> <li>continuité écologique</li> <li>acquisition de connaissances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>optimisation de l'assainissement</li> <li>économies d'eau</li> <li>gestion des zones humides</li> <li>état physique et écologique des cours d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>abandon des pesticides</li> <li>suivi des polluants émergents</li> <li>contrôle des espèces invasives</li> <li>réduction de la vulnérabilité aux crues</li> <li>encadrement de l'évolution des choix en agriculture</li> </ul>

## Vision des scénarios par grand objectif

Grand-objectif	SCENARIO 1 SAGE prescriptif	SCENARIO 2 SAGE incitatif	SCENARIO 3 SAGE ambitieux
Organiser une gouvernance en eau, en réalisant les enjeux et en améliorant la fonctionnalité des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrement des CT, de l'urbanisme et des MO dans la ligne de la politique locale de l'eau.</li> <li>Centralisation des données sur l'eau pour un aménagement facilité.</li> <li>Communication informative envers le grand public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication pédagogique et interactive auprès du public, plus impactante sur les comportements.</li> </ul>	(pas de plus-value par rapport au Sc2)
Préserver les effets d'entretien de la qualité des eaux au quotidien et sur les usages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte des objectifs DCE pour les masses d'eau (actions sur les pollutions agricoles diffuses et ponctuelles).</li> <li>Mieux connaissance de l'impact du barrage de Nécessaire sur la qualité écologique des masses d'eau en aval.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte d'une très bonne qualité d'eau, d'ici :</li> <li>Production d'eau potable au plus près.</li> <li>Pratiques agricoles au seuil et plus adaptées pour les préjudices de loisirs équestres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques agricoles en itinéraires et optimisées du point de vue des rejets polluants, d'ici l'adoption d'une excellente qualité d'eau.</li> <li>Vigilance quant aux polluants émergents, en vue de garantir la qualité de l'eau pour le futur.</li> </ul>

## Vision des scénarios par grand objectif

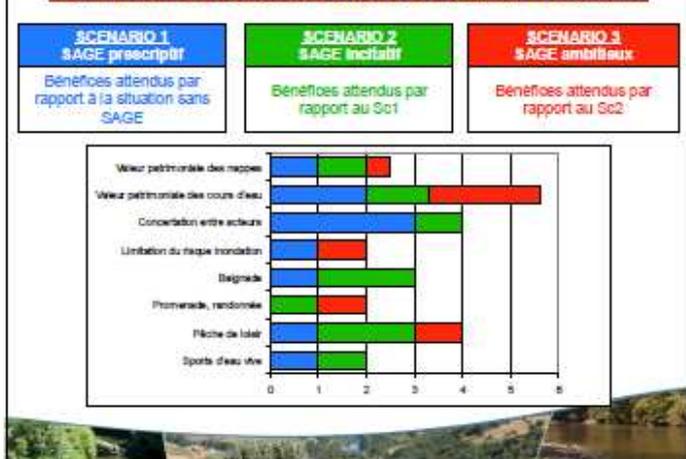
Grand-objectif	SCENARIO 1 SAGE prescriptif	SCENARIO 2 SAGE incitatif	SCENARIO 3 SAGE ambitieux
Organiser une gouvernance en eau, en réalisant les enjeux et en améliorant la fonctionnalité des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification des prélèvements souterrains pour le respect de la vie aquatique.</li> <li>Promotion des économies d'eau via les efforts des gros préleveurs et espaces publics.</li> <li>Mieux prise en compte par l'urbanisme du rôle hydrologique des ZI.</li> <li>Amélioration des connaissances sur l'impact des prélèvements sur le milieu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition des volumes prélevables sur les effluents.</li> <li>Organisation unique de gestion des prélèvements d'ici une meilleure répartition/contrôle des usages tout en respectant la vie aquatique.</li> <li>Population mieux concertée d'eau et plus respectueuse des ZI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation indépendante de gestion des prélèvements de tous les usages.</li> <li>Tarifification de l'eau progressive et harmonisée sur le territoire, dissuadant les usages excessifs.</li> </ul>
Préserver les effets d'entretien de la qualité des eaux au quotidien et sur les usages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux connaissance et communication sur les ZI et l'usage de l'OT, qui sont de fait mieux préservées par les usagers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (zones écologiques).</li> <li>Préservation des ZI dès pour la biodiversité et l'hydrologie locale (DIEP, ZIOP).</li> <li>L'Etat aquatique constitue tripartite humaine et défense des écosystèmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux entretien des cours d'eau.</li> <li>Contrôle des espèces invasives.</li> <li>Vigilance quant au développement du maïs.</li> </ul>
Mettre en œuvre des actions de gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conscience du risque inondation maintenue chez les habitants et banlieue aux villages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(pas de plus-value par rapport au Sc1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de gestion de risque commun à tout le territoire.</li> <li>Pratiques d'urbanisme, pratiques agricoles et de gestion de ZI inspirées du maïs-éleve avec le troupeau.</li> </ul>

## Estimation des bénéfices attendus de chaque scénario

### Bénéfices générés par le SAGE = bénéfices indirects, non monétaires

- Meilleure concertation entre les acteurs de la gestion de l'eau mais également avec ceux de l'aménagement du territoire.
- Amélioration de la qualité des services environnementaux rendus par les écosystèmes aquatiques du territoire :
  - valeur patrimoniale : estime des habitants pour la ressource en tant que telle (pas par rapport à l'usage qui en est fait)
  - valeur d'usage : bien-être des usagers de loisirs liés à l'eau
- Limitation du risque inondation et de la vulnérabilité des infrastructures (Coûts évités).

## Estimation des bénéfices attendus de chaque scénario



Principales contributions des différents acteurs	Principales contributions des différents acteurs	Principales contributions des différents acteurs
<b>Collectivités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration du réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines et de l'état quantitatif des eaux superficielles.</li> <li>Reduction du débordement chronique (route et espaces verts).</li> <li>Amélioration de la performance des périmètres de protection de captage.</li> <li>Développement et aménagement public pour agricoles.</li> <li>Prise en compte des enveloppes de probabilité de présence des ZI dans les documents d'urbanisme + Inondation.</li> </ul> <b>Agriculteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la gestion et de l'usage des effluents agricoles.</li> <li>Amélioration de la gestion quantitative des rejets.</li> <li>Aménagement des aménagements agricoles.</li> <li>MAD pour limiter le transfert de polluants dans l'eau.</li> </ul> <b>Industriels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Économies d'eau.</li> <li>Mieux traitement des effluents pour répondre à des exigences de qualité des rejets plus strictes.</li> </ul> <b>Gestionnaires d'ouvrage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture de linéaire de cours d'eau et réhabilitation du réseau d'assainissement.</li> </ul>	<b>Collectivités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des performances des STEP et la réalisation de diagnostics et DCA.</li> <li>Étude des volumes prélevables sur les effluents de l'Allier.</li> <li>Adoption d'un art de l'eau respectueux à la saisonnalité et basé de compléments de végétalisation pour limiter les effets de l'érosion.</li> <li>Suivi des profits de baignade, gestion de la capacité et de la localisation des sites de baignade en adéquation avec les secteurs sensibles des cours d'eau.</li> </ul> <b>Agriculteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation de l'accès direct du bétail aux cours d'eau.</li> <li>Émergence d'un programme agricole pour gérer les pollutions.</li> <li>Adaptation des pratiques sur les zones touristiques et les sites de DV.</li> <li>Mise en place d'un programme d'actions associatif sur les zones de vigilance citoyenne (indicateurs de suivi national).</li> </ul> <b>Forêtiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des pratiques pour limiter l'ensablement.</li> </ul> <b>Particuliers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reduction du débordement chronique et de la consommation d'eau.</li> </ul> <b>Gestionnaires d'ouvrage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la gestion des sites d'eau.</li> </ul> <b>Gestionnaires d'espace naturel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Restauration de baignade.</li> </ul>	<b>Collectivités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des pollutions ponctuelles et érogées.</li> <li>Ouverture de fontaine d'eau potable dans certains villages.</li> <li>Concertation indépendante de gestion de l'assainissement de tous les villages.</li> <li>Acquisition des ZI pour leur préservation.</li> <li>OTI (intercommunal) à l'échelle du territoire.</li> </ul> <b>Agriculteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrement de l'évolution de l'occupation des sols.</li> <li>Système de réajustement des eaux de ruissellement pour limiter l'impact des inondations.</li> </ul> <b>Gestionnaires d'espace naturel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi strict, contrôle de la prolifération des espèces invasives.</li> <li>Gestion des embâcles selon le niveau de risque inondation.</li> <li>Restauration de ZI incultivées de crues.</li> <li>Prise en charge de la gestion du DPF.</li> </ul> <b>Industriels et particuliers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement du BEE pour diminuer la vulnérabilité face au risque inondation.</li> </ul>

### Validation de l'étape scénarios contrastés

#### 3 scénarios soumis à la CLE comme base pour la suite de la procédure

- La phase suivante: Définir la **stratégie** à partir d'un des scénarios contrastés ou d'un mixte de plusieurs scénarios
- Objectif : **bâtir une vision commune** pour l'avenir des ressources en eau du Haut Allier

#### Etapas à venir à partir de ces scénarios contrastés

- Stratégie : définition concertée des orientations du SAGE.
- PAGD & Règlement : rédaction des dispositions/règles en retravaillant les axes d'action pré-identifiés dans les scénarios contrastés.
- Mise en œuvre des orientations du SAGE notamment au travers de contrats territoriaux

Vote des participants